



Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement GP-2021-143 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 16 août 2021, le conseil de l'arrondissement de Greenfield a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- Projet de *Règlement GP-2021-143 modifiant le Règlement GP-2003-03 refondant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements afin de revoir certaines dispositions en lien avec la protection du couvert arborescent.*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

2. La procédure concernant les assemblées publiques de consultation pour ces règlements est remplacée par une procédure écrite d'une durée de 15 jours.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : longueuil.quebec/fr/evenements à compter du 19 août 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 19 août 2021 au 3 septembre 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe\(gp@longueuil.quebec\)](mailto:greffe(gp@longueuil.quebec)) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe\(gp@longueuil.quebec](mailto:greffe(gp@longueuil.quebec)). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 18 août 2021.

Marie-Claude Bérubé
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park